Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
44 rue Alsace Lorraine
BP 19149
79061 NIORT Cedex 9

Affaire suivie par Monique.MOAL
monique.moal@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 05.49.06.37.74

Niort, le 1er novembre 2015

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres,

ARRETE

******

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 16 mars 2015 la date d'installation de M. Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur division ou service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 - Pour la Division « Ressources humaines, Formation Professionnelle, Concours, ERD» :

Madame **Sarah BONNEMAISON**, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division.

Service « Formation professionnelle - Concours» :

Madame **Stéphanie BONNEL**, inspectrice des finances publiques, responsable du service .

Madame **Patricia KERBRAT**, contrôleuse principale des finances publiques

Madame **Céline SAIGNE**, contrôleuse des finances publiques

Service « Gestion des Ressources Humaines, ERD » :

Monsieur **Philippe MUREAU,** inspecteur des finances publiques, chef du service, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

1. les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,

2. tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,

3. les procès-verbaux des commissions impliquant le service «Gestion Ressources Humaines» auxquelles il est habilité à me représenter.

Madame **Nelly BODET et** Monsieur **Fabien GOLAB,** contrôleurs des finances publiques, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer dans la limite des mêmes attributions

2 - Pour la division « Budget- Logistique-Immobilier-Stratégie »

Madame **Annie CAILLET**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division.

Service « Stratégie, Contrôle de gestion» :

Madame **Monique MOAL**, inspectrice des finances publiques .

Service « Budget, logistique et immobilier »

Madame **Naig BEGUE**, inspectrice des finances publiques, chef du service reçoit procuration spéciale à effet de signer dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, récépissés, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces,

- les devis dans la limite de 5 000 € ,

- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse,

- les procès-verbaux des commissions impliquant le service « Ressources Budgétaires, logistique et immobilier » auxquelles il est habilité à me représenter.

Monsieur **Stéphane PELLETIER** et Monsieur **Pascal DEVAULT**, contrôleurs principaux des finances publiques reçoivent procuration spéciale à effet de signer dans la limite des mêmes attributions :

Service « Sécurité» (Assistant de Prévention et délégué sécurité)

Monsieur **CHRISTOPHE PERROT**, inspecteur des finances publiques, assistant de prévention et délégué départemental à la sécurité.

Monsieur **OLIVIER BOZIER**, contrôleur des finances publiques

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à NIORT le 1er novembre 2015

L' Administrateur Général des Finances Publiques,

Patrick SISCO